

et de vos droits. Vous trahirez la France si vous en abdiquez un seul.

Qu'il nous soit permis maintenant d'exprimer, non pour vous, mais pour cette bien-aimée patrie, un regret et un vœu.

Une division funeste est dans les rangs des monarchistes. L'aggraver serait une faute, la dissimuler serait puéril.

Sur la mer mouvante des systèmes, des opinions et des partis qui se croisent et se heurtent en tout sens, deux navires se heurtent les uns : le premier vous porte, Mousaignour; le second porte les princes d'Orléans et leur lignée.

Notre regret, c'est qu'ils suivent un sillon parallèle sans se rencontrer jamais. Notre vœu, c'est qu'ils tendent vers un point commun, et qu'ils abordent ensemble fraternellement au sommet dépourvu des institutions françaises, pour leur rendre la vie et la fécondité; ou plutôt, car deux vaisseaux sont de trop pour porter un droit et une race uniques, que les princes d'Orléans abandonnent leur navire et montent sur le vôtre. Ils y apporteront une espérance, ils y trouveront un honneur et une force qu'ils ne soupçonnaient pas, et la France, à la vue de ce navire sans rival, plein d'une majesté incomparable, sentira l'approche du Roi prédestiné.

Veulez agréer, Mousaignour, l'hommage d'un profond respect avec lequel nous sommes.

Vos admirateurs reconnaissants et, dans l'amour et le service de la patrie commune,

Vos amis et vos serviteurs les plus dévoués.

GABRIEL DE BELCASTEL, Député de la Haute-Garonne. COMTE DE TRÉVILLE, Député de l'Aude. VICOMTE DE RODEZ-BENAVENT, Député de l'Hérault. MARQUIS DE FRANCLIEU, Député des Hautes-Pyrénées.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles: Hier soir, à la réunion du centre gauche, M. Bertaud, député du Calvados, a prononcé un discours dans lequel il a dit que jamais le centre gauche n'a eu plus de devoir et de responsabilité, que par sa modération, il doit rallier toutes les opinions de ceux qui sont surtout préoccupés de l'ordre, que c'est au triomphe du régime parlementaire qu'il faut surtout travailler.

Le principe de fusion des troupes de marine avec les troupes composant l'armée de terre vient d'être adopté par la commission de l'armée.

La commission de décentralisation s'est occupée hier de la question des maires.

M. le duc d'Audif et Pasquier a soutenu hier devant le 10^e bureau, sa proposition d'enquête sur les classes ouvrières.

Incidemment, la commission du travail des enfants dans les manufactures s'est prononcée pour l'instruction obligatoire.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux pensions de 400 fr. à accorder aux veuves du général Clément Thomas et de M. Chaudey conclut à ce qu'on accorde cette pension à la veuve du général Clément Thomas et non à Madame veuve Chaudey.

M. Rouland, gouverneur de la Banque, et MM. Mallet, Duvillier et Alphonse de Rothschild, régents du même établissement, ont été entendus hier par la sous-commission du budget, qui désirait les consulter sur le meilleur mode

CHAPITRE XIV. Les cœurs forts.

Ce fut un moment d'une bien douloureuse solennité que celui qui réunit Jacques et Francine dans une circonstance en quelque sorte suprême pour tous deux. D'abord ils ne s'étaient pas vus seuls depuis le soir de leur dernière rencontre à la fontaine des Rossignols; ensuite les événements qui venaient de se passer et les émotions diverses qui s'agitaient en eux, leur démontraient la nécessité d'une explication définitive d'où devait jaillir forcément la lumière destinée à éclairer leur avenir. Il n'a pu échapper à nos lecteurs que ces deux êtres si fermes et si réservés étaient cependant dans le secret de leur sympathie, jusqu'à ce jour si soigneusement et si courageusement dissimulée de part et d'autre, malgré les fréquents et perfides occasions où

à employer (emprunt, impôt en souscription) pour hâter la délimitation du territoire. On dit que le projet de M. de Soubeyran aurait eu la préférence.

Le République dit qu'hier, le duc d'Aumale a tenu conseil dans le local dit bureau avec MM. de Broglie, d'Audif Pasquier et Balthus. Il s'agissait, paraît-il, du parti qu'il y avait à prendre en présence du manifeste du comte de Chambord.

M. Ed. Adam a été entendu par la sous-commission de révision des services administratifs et a fait connaître le mécanisme et le fonctionnement du comptoir d'escompte.

Informations-Nouvelles

La Gazette de Cologne dément de la manière la plus formelle, dans une correspondance de Berlin, la nouvelle donnée par les journaux anglais au sujet d'une démarche collective faite par la Prusse et la Russie, auprès du Conseil fédéral suisse, à propos de l'Internationale.

Le 15 février paraîtra à Grenoble un nouveau journal légitimiste ayant pour titre l'Unité française.

Le maire de Troyes, à l'exemple de son collègue de Lille, vient de prendre un arrêté interdisant la célébration du carnaval.

Les nouvelles de Corse du 30 janvier annoncent que le bateau le Persévérant arrivé de Marseille le matin a apporté M. Charles Abattucci, ancien conseiller d'état et frère du député qui a donné sa démission pour permettre à M. Rouher de se présenter. M. Mariani est également arrivé. De nombreuses unions de partisans de la candidature de M. Rouher ont lieu chaque jour.

Il vient de paraître chez A. Sauton, éditeur, 11, rue du Bac, un travail fort intéressant sur la loi relative aux biens de la famille d'Orléans. En voici la conclusion:

Par la loi d'abrogation, le gouvernement va rendre aux princes d'Orléans ce qu'il ne pourrait leur rendre sans se rendre complice d'un acte que la conscience publique a condamné. Par cette loi, faite autant pour prendre acte de la renonciation des princes et de leur généreux sacrifice, que pour leur rendre leur patrimoine, le gouvernement enlève sans doute au Trésor un revenu de 900,000 francs environ, mais d'autre part, il assure à l'Etat un bénéfice de 26 millions de francs et régularise sa situation vis-à-vis des acquéreurs de biens aliénés, désormais garantis de toute éviction.

Un rapprochement curieux de la Gazette de Paris: Les hommes d'Etat de l'Empire semblent voués aux morts subites:

M. Billaut mort à Nantes pendant une excursion à la campagne; M. Walewski tombe mort à Strasbourg en descendant de wagon; M. de Morny meurt, on ne sait comment, sans presque avoir été malade; Enfin, tout récemment, M. de Persigny meurt à Nice au moment de s'embarquer pour l'Egypte.

Nous parcourons quelquefois, pour nous distraire, dit la Décentralisation, les listes de souscription pour les détenus politiques. Nous trouvons ordinairement cela dans le Petit-Lyonnais. C'est ce qu'il y a de mieux dans cette petite feuille, ou plutôt c'est tout ce qu'il y a.

La liste d'hier était bien amusante. Qu'on en juge par quelques extraits: Une républicaine qui veut l'honneur de tout le monde, 50 centimes.

Qui veut l'honneur de tout le monde! Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Hippolyte Cantaloup, ami de la République, 50 centimes.

Cela se comprend. Une demoiselle qui veut un mari républicain, 50 centimes.

Il paraît que c'est une denrée rare; cette demoiselle risque bien de coiffer sainte Catherine. Un républicain qui veut la démission de M. Thiers, 50 centimes.

C'est pour rien.

« Une mère de famille qui bat la tête, 50 centimes. Il y en a des colonnes dans ce goût-là.

On lit dans le Courrier de France: Il résulterait aujourd'hui, de renseignements fournis par M. de Kératy au gouvernement, que M. Gambetta avait eu surtout pour but, dans ses récentes excursions, de compter ses forces et de calculer ses chances, en vue de ses élargies à la présidence de la République.

Le général Fleury est arrivé à Paris hier au soir.

À Marseille, la souscription pour la libération du territoire a produit plus de 420,000 francs.

Le procès du Radical est venu hier devant la cour d'assises de la Seine. Stumpf, gérant du Radical, et Francis Enne, auteur de l'article, étaient accusés d'outrage à la morale publique et religieuse.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif contre les deux accusés. Des circonstances atténuantes ont été admises en faveur du gérant, qui a été condamné à 2 mois de prison et 1,000 fr. d'amende; Francis Enne a été condamné à six mois de prison et 5,000 fr. d'amende.

Il n'est pas exact, dit l'Union, que le nobis présentait au lieu du nobis nominatif dans les bulles de Mgr Duquesnay soit devenu une difficulté pour le Saint-Siège et M. le Président de la République. Le nonce a déclaré que c'était une erreur de copiste; on a demandé à Rome une nouvelle copie des bulles, et rien ne s'opposera à leur enregistrement par le conseil d'Etat.

M. le contre-amiral Bruat serait, dit-on, appelé prochainement au commandement supérieur de la marine en Algérie, en remplacement de M. Fabre la Maurelle parvenu au terme de sa mission, et qui serait nommé vice-amiral.

Nous avons publié récemment l'arrêté de M. le préfet de l'Hérault, suspendant de ses fonctions le maire de Pignan, coupable d'avoir trop bien reçu le général Cathelineau. Un grand nombre d'électeurs de cette commune réclament leur maire; il n'y a pas eu, disent-ils, de démonstration politique à Pignan, on a seulement fêté un brave et loyal défenseur de la France. Deux cents signatures sont opposées au bas de la protestation que nous avons sous les yeux.

Personne en revanche n'aura lieu de réclamer, à l'occasion du trop flatteur accueil fait par Dijon au nommé Bordonne; il paraît que, dimanche dernier, ce personnage a fait à Dijon un fiasco complet, alors qu'il comptait sur une ovation. Ce coadjuteur de Garibaldi, dans ces promenades, s'appuyait au bras de M. Bréhat, adjoint et doyen de la Faculté des sciences.

Voici les troubles qui recommencent en Espagne, et cependant le printemps est encore lointain.

Hier, grosse émeute à Barcelone, sous prétexte de bouder contre le rétablissement des octrois: coups de pistolet, charges de cavalerie, arrestations et tout ce qui s'ensuit. Cependant ce prononcement en miniature n'est qu'une petite répétition d'une scène isolée. La première du drame révolutionnaire est annoncée pour avril prochain. Acteurs: radicaux et républicains; souffleur, l'Internationale.

Le premier tableau a pour titre: A bas Amédée! Les auteurs désirent que l'apothéose finale représente le triomphe du bonnet phrygien; mais on craint que les comparses, influencés par le public, changent le dénouement et couronnent le jeune prince Alphonse de Bourbon avant la chute du rideau.

On lit dans la Liberté: Un détail inédit sur le nouveau manifeste du comte de Chambord: ce document était écrit en entier de la main de Henri de Bourbon: il avait trois grands pages, et était émaillé de ratures à travers lesquelles il a été facile aux amis qui en ont eu communication, de suivre les différentes modifications de la pensée de son auteur.

Il a été apporté dans les bureaux de l'Union, lundi à 2 heures du soir, par M. de Vançay. On ne l'attendait pas et il a fallu

modifier la mise en pages, pour pouvoir le publier dans le numéro du jour.

Le comte de Chambord qui, contrairement à ce qu'on dit quelques-uns de nos confrères, n'a point paru à Chambord depuis son départ de Bruxelles, se rendra le dimanche 11 courant à aucun prix, passer sur le territoire prussien. Il entrera en France, à Pontarlier, et s'adressera à la présidence de la République.

Les dames de Saverne viennent de faire parvenir à M. Thiers une somme de 1,630 fr. avec la lettre suivante: Monsieur le Président, Nous avons réuni la somme de 1,630 francs, que nous adressons à la France comme témoignage de nos regrets et de nos espérances.

Pauvres et riches, nous avons toutes voulu y concourir. Notre offrande n'a pas atteint nos desirs; mais jamais elle n'eût pu être proportionnée à l'affection que nous conservons toujours pour notre France bien-aimée.

Saverne [Alsace], le 25 janvier 1872. LES SAVERNOISES.

C'est hier, mercredi, que la Banque de France a mis en circulation ses coupures de 5 et 10 francs.

Depuis quelque temps, écrit-on de Chambéry, les patrouilles qui parcourent la ville pendant la nuit sont attaquées fréquemment à coups de pierres, aux cris de: Vive la Savoie indépendante! Un individu a été arrêté. Ces faits se rattachent évidemment aux idées séparatistes répandues à dessein dans le pays par les communistes locaux.

À Washington, on désire la guerre comme inévitable entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Le rappel du ministre espagnol et la capture du vapeur américain Florida par un des navires de guerre qui croisent sur les côtes du Cuba, font prévoir une rupture prochaine entre les deux pays.

La vente des journaux français vient d'être interdite sur la voie publique à Strasbourg. M. Lichtenberger, auteur du sermon l'Alsace en deuil, a reçu l'ordre de quitter l'Alsace.

On demande de New-York, le 30 janvier qu'une canonnière espagnole a capturé une goélette anglaise avec son équipage pour avoir débarqué de la contrebande de guerre sur le territoire de Cuba.

Le Journal officiel a publié, il y a déjà plusieurs jours, la note suivante: Le journal la Patrie, dans son numéro du 24 janvier, a publié un article intitulé: « Reconstitution à Paris de la fédération de la garde nationale.

Le gouvernement n'avait pas cru devoir la démentir; il s'en était remis au bon sens public du soin d'apprécier les insinuations regrettables et les allégations inexactes de la Patrie. Mais puisque ce journal insiste et voit dans le silence de l'administration une reconnaissance implicite de la vérité des faits affirmés par lui, le gouvernement se doit à lui-même et doit à l'opinion publique de déclarer que l'article intitulé: La reconstitution de la fédération de la garde nationale n'est qu'un long tissu d'erreurs.

Toute tentative faite pour reformer dans Paris les cadres d'une armée révolutionnaire serait immédiatement réprimée, conformément aux lois.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait de la séance du 31 janvier 1872. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de MM. Johnston et Raoul Daval relativement aux traités de commerce. Le projet de la commission conclut à autoriser le gouvernement à les dénoncer en temps utile.

M. Haudot vient parler contre le projet, non comme échangiste ou protectionniste, mais comme député.

leurs cœurs auraient pu se trahir. Chacun d'eux savait qu'ils étaient séparés par un abîme; mais Francine seule avait mesuré toute la profondeur du gouffre, et seule aussi elle le considérait comme infranchissable.

Les résolutions de Jacques étaient plus flottantes: en premier lieu, parce qu'il n'avait pas connaissance de tous les mystères douloureux qui élevaient d'insurmontables obstacles entre lui et Francine, puis parce qu'il n'avait qu'à pardonner un peu plus qu'il n'avait déjà fait, chose toujours facile pour une âme aussi généreuse et aussi délicate que la sienne. Il résulta de là que, bien qu'il fût profondément ému en abordant Francine, il gardait cependant l'espérance de concilier dans cette conjoncture difficile ses devoirs avec ses sentiments.

Francine, qui était prévenue de sa visite, et dont l'âme depuis longtemps, se fortifiait pour cette dernière lutte, le reçut avec une contenance ferme et un regard triste mais assuré. Elle lui tendit la main sans aucun embarras, l'engagea du geste à prendre place auprès d'elle, et sans attendre qu'il surmontât, pour lui parler le premier, l'espece de trouble auquel il semblait en proie, elle lui dit d'un ton pénétré:

— Les paroles sont bien impuissantes, monsieur de Brancion, quand il s'agit d'exprimer aussi vivement qu'on le sent une reconnaissance comme celle que m'inspire votre généreuse conduite à mon égard. Si ce n'est pour vous, reprit-

elle, avec un doux et mélancolique sourire, qu'à vous prier d'interroger votre propre cœur... lui seul pourra vous dire ce que le mien ressent pour vous et mademoiselle Héloïse.

— J'avais peur de vous trouver ingrate, répondit Jacques, et je vous remercie de commencer par me rassurer.

— Ingrate! ce n'est pas sérieusement que vous m'adressez une parole aussi cruelle... qui a pu vous l'inspérer?

— L'intention de je vous sâis de vous éloigner de nous pour toujours. Y auriez-vous renoncé, ou serais-je mal informé?

— On vous a dit vrai, et je n'ai renoncé à rien.

— Vous voyez donc bien que j'avais raison.

— Quoi! monsieur Jacques, s'écria douloureusement Francine, vous considérez mon départ comme une preuve de mon ingratitude.

— Franchement, à quelle cause voulez-vous que je l'attribue? Je m'en rapporte à vous.

laisser paraître au dehors. Aussi, son indécision fut-elle de courte durée. Sa tête, qui s'était inclinée momentanément sur son sein, se releva avec énergie; son regard, qui avait reflété pendant quelques secondes l'incertitude de son esprit, redevenant fixe comme sa volonté; et quand elle se fut ainsi raidie contre elle-même, elle reprit avec un mélange de douceur et de résolution:

— Qui, je m'éloigne de vous tous, qui m'êtes chers; oui, je quitte ce pays où j'aurais tant aimé à vivre, même malheureuse... Mais en agissant ainsi, monsieur de Brancion, bien loin d'être ingrate, comme vous le supposez, je vous donne, et c'est ma conscience qui me le dit, la plus grande preuve d'affection qu'il soit en mon pouvoir de vous donner.

— Comprenez-le, au nom de ce que vous avez de plus cher au monde, la vie de votre charmant sœur et la mémoire de votre noble père.

— Ah! je vous comprends, Francine... ah! ce qui se passe dans votre cœur n'est pas un mystère pour le mien... Seulement je me demandais si vous ne devez pas reconnaître que j'ai le droit de combattre celles de vos résolutions qui sont de nature à nous affliger.

Francine fit un geste imperceptible d'approbation.

— Allons, courageusement au fond des choses, continua Jacques, vous voulez surtout nous quitter parce que vous êtes la fille d'un homme qui nous a fait

En principe, je suis peu partisan des traités de commerce, mais en fait nous sommes liés avec l'Europe par des traités, et il faut examiner la question telle qu'elle se pose, ou comme nous voudrions qu'elle fut posée.

En 1859 nos importations de l'Angleterre étaient de 391 millions, et les importations anglaises de 368 millions, soit un excédant de 23 millions en faveur de l'exportation; en 1869, l'exportation était de 909 millions et l'importation de 551 millions, soit un excédant de 358 millions.

Je suis un rural, je ne suis pas un manufacturier, pas un homme de coton. (Rires.) Mais enfin, si vous dénoncez les traités, qui empêchera l'Angleterre de rétablir sur nos produits les droits qui existaient antérieurement aux traités? (Bruit et interruptions.)

Comment, vous croyez que vous établirez des surtaxes de tarifs et que l'Angleterre n'en fera pas autant? (Bruit et interruptions.)

Puisque nos exportations en Angleterre l'emportent sur les importations, pourquoi dénoncer les traités?

D'autre part on nous dit toujours que l'Angleterre est pleine de bons volants, mais voilà sept mois qu'on répète et les négociations traînent toujours. Cela me rappelle le personnage de comédie bien connu, disait: « Touchez-la, mon ami, touchez-la, mais vous n'aurez pas ma fille. » (Rires.)

Si donc l'Angleterre ne consent pas à ce que vous voulez, que fera-t-elle? On retouche dans le système prohibitif. (Mouvements et dénégations.) Les notes ministérielles ne font foi. (L'orateur en lit une.)

Voilà... C'est simplement un danger qui induit.

M. Haudot. — Un danger? Mais au contraire, il en serait satisfait. (Rires.)

La dénonciation, dit-on, permettrait de régler définitivement les tarifs des matières premières. Mais cela est absolument inutile, et ne donnerait pas au budget de 1872, car le traité doit être encore un an après la dénonciation. Et d'ailleurs vous avez des traités avec d'autres puissances, qui doivent rester en vigueur jusqu'en 1878. Qu'en résulterait-il? Si vous dénoncez les traités avec l'Angleterre et la Belgique, elles feront entrer leurs produits par les frontières de ces puissances. (Très bien! à gauche.) Vous ne toucherez donc aucun droit, et votre dénonciation sera, sur ce point, parfaitement inutile.

Est-il à espérer que ces puissances renonceraient aux avantages du traité? Non, car pour quelques-unes les avantages sont très grands; pour l'Italie, par exemple, elle y a gagné un excédant d'importation; chez nous, de 125 millions. Si elle y renonçait, ce serait pour faire des conditions plus dures encore.

Pour moi, je regarde les demandes de concessions comme indignes de la France. (Très bien!) Si vous voulez présenter en suppléments, vous ne serez pas écoutés; si vous êtes menacés, vous ferez une folie. Non, l'Italie ne vous fera pas de concessions, elle vous a habitués à son ingratitude.

Il y a quelque chose de plus grave encore, c'est que nous avons affaire à la Prusse. Dans le traité de paix elle a stipulé qu'elle serait traitée comme la nation la plus favorisée.

Voilà... Tant qu'il y aura des traités.

M. Haudot. — Oui, mais que ferait l'Italie, à supposer qu'elle fût disposée à faire des concessions? « Ne traitez pas; je suis derrière vous », lui dira la Prusse. (Mouvements et approbations à gauche.)

Il faut réfléchir à deux fois. Il y a dans toute cette affaire deux choses malheureuses; la première c'est l'idée de revenir contre ce qui a été fait il y a onze ans.

On n'a pas réfléchi que les industriels qui avaient condamné les traités ont changé d'opinion parce qu'ils avaient changé d'intérêt. Ils sont venus ici vous supplier de ne pas dénoncer les traités.

D'ailleurs, encore une fois, nous sommes liés, et c'est le respect des traités qui fait la force des faibles, et aujourd'hui nous sommes dans les faibles.

Si vous demandez des concessions au nom de vos malheurs et qu'on vous les refuse, vous serez dans une mauvaise situation.

Voilà... Elle ne sera pas plus mauvaise.

M. Haudot. — Sera-t-elle meilleure quand vous aurez contenté les neutres, l'Angleterre? Rappelez-vous que la Prusse, avant d'entrer dans la politique de guerre, a raffiné autour d'elle les petites puissances par la politique commerciale du Zollverein. Et vous voulez vous aliéner la Belgique, l'Italie, la Suisse.

La suite au prochain numéro.